

## **20 ans de la convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI)**

« le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objet- Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres transmises à nos descendants comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel- bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante – avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie « -

Extrait de la convention 2003 pour la sauvegarde du PCI/UNESCO

**De nombreuses associations souhaitent célébrer les 20 ans de cette convention. C'est le cas du festival « Danses et Musiques du Monde » d'Amélie les bains qui proposera notamment une exposition sur la Fête de l'Ours dans les Pyrénées. PCI/France/UNESCO**